



L'équipe:

Isabelle LAURENT – Directrice Générale
Sophie NISOLLE – Assistante de Direction
Maxence HOYAS – Responsable Qualité
Bastien NAVEAU – Responsable Opérationnel
Corentin DE LAEVER – Gestionnaire de dossiers techniques
Emeline VANACKERE – Gestionnaire de dossiers techniques
Valentin CUYPERS – Gestionnaire de dossiers techniques
Charles FOURNIER – Gestionnaire de dossiers techniques

Table des matières

TABLE [DES MATIERES	2
LISTE D	PES FIGURES	3
LISTE D	DES TABLEAUX	4
LISTE D	DES ABRÉVIATIONS	6
MOT D	E L'EQUIPE	8
1.	DONNÉES RELATIVES AUX REQUÊTES PUBLIÉES EN 2022 9	
1.1.	Toutes les requêtes	10
1.2.	COMPARAISON AVEC 2021	11
1.3.	CERTIFICATS DE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES TERRES – CCQT	12
1.4.	DOCUMENTS DE TRANSPORTS PUBLIÉS	13
1.5.	NOTIFICATIONS DE REGROUPEMENT DE TERRE	17
1.6.	Accusés de réception	18
1.7.	DÉCLARATIONS DE SITE RÉCEPTEUR	20
1.8.	DÉLAIS DE TRAITEMENT	25
2.	CERTIFICATION 28	
2.1.	VOLUME TOTAL CERTIFIÉ	29
2.2.	RÉPARTITION DES VOLUMES CERTIFIÉS PAR TYPE DE TRAVAUX SUR SITE D'ORIGINE	30
2.3.	RÉPARTITION TN/REMBLAI DANS LES LOTS CERTIFIÉS EN TRAVAUX DE VOIRIE	31
2.4.	Type d'usage des lots évacués du site d'origine sans CCQT et analysés en IA	32
3.	DONNÉES RELATIVES AU VOLUME DE TERRE TRANSPORTÉES 33	
3.1.	Données générales sur les flux de terre	34
3.2.	FLUX DE TERRES.	35
3.3.	RÉPARTITION DES TERRES TRANSPORTÉES SELON LE TYPE D'USAGE DE DESTINATION	45
4.	CAUSES RÉCURRENTES DE DEMANDE DE COMPLÉMENT AUX RQT 47	
5.	ENQUÊTE DE SATISFACTION 49	
5.1.	FRÉQUENCE D'UTILISATION ET ERGONOMIE DE LA PLATEFORME	51
5.2.	SATISFACTION DES SERVICES DE WALTERRE	53
6.	CONCLUSION 56	

Liste des figures

FIGURE 1 : NOMBRE DE REQUÊTES PUBLIÉES MENSUELLEMENT EN 2022	10
Figure 2 : Comparaison du nombre de requêtes publiées en 2021 et en 2022	11
FIGURE 3 : NOMBRE DE CCQT DÉLIVRÉS PAR MOIS EN FONCTION DU TYPE DE RQT (SO OU IA)	12
Figure 4 : Répartition des RQT réalisés en fonction du type de travaux (voirie ou non voirie)	12
FIGURE 5 : NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRANSPORT PUBLIÉS PAR MOIS ET PAR TYPE DE NMT	14
Figure 6 : Répartition des documents de transport en fonction du type (sans CCQT ou avec CCQT)	16
Figure 7: Répartition des documents de transport en fonction de la destination (CET, IA ou SR)	16
FIGURE 8 : NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRANSPORT PUBLIÉS EN FONCTION DE L'ORIGINE DES TERRES	17
Figure 9 : Nombre de Notifications de regroupement de terres publiées par mois	17
FIGURE 10 : NOMBRE D'ACCUSÉS DE RÉCEPTION DÉLIVRÉS PAR TYPE DE NOTIFICATION DE MOUVEMENT DE TERRE PAR MOIS	18
FIGURE 11 : COMPARAISON DU NOMBRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION RÉALISÉ PAR RAPPORT AU NOMBRE DE DOCUMENT DE TRANSPOR DEPUIS LE DÉBUT DE WALTERRE	
FIGURE 12 : NOMBRE DE DÉCLARATIONS DE SITE RÉCEPTEUR APPROUVÉES PAR MOIS ET PAR TYPE D'USAGE	20
FIGURE 13 : NOMBRE DE SITE RÉCEPTEURS ACTIFS AU SEIN DE LA PLATEFORME WALTERRE AU 31/12/2022	21
Figure 14 : Nombre de site récepteurs (> 10 000 M³) enregistrés sur la plateforme Walterre, répartis par province TYPE D'USAGE	
Figure 15 : Nombre de SR publiques (> 10 000 M³) enregistrés sur la plateforme Walterre, répartis par province et d'usage	
FIGURE 16 : VOLUME À REMBLAYER DÉCLARÉS PAR LES SR (> 10 000 M³) ENREGISTRÉS SUR LA PLATEFORME WALTERRE, RÉPARTIS PROVINCE ET PAR TYPE D'USAGE	
FIGURE 17 : VOLUME À REMBLAYER DÉCLARÉS PAR LES SR PUBLIQUES (> 10 000 M³) ENREGISTRÉS SUR LA PLATEFORME WALTERR PAR PROVINCE ET PAR TYPE D'USAGE	
FIGURE 18 : DÉLAIS DE TRAITEMENTS MOYENS MENSUELS DES RAPPORTS DE QUALITÉ DES TERRES EN 2022 (PREMIER RETOUR)	25
FIGURE 19 : VOLUME TOTAL CERTIFIÉ PAR WALTERRE EN 2022 RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE	29
FIGURE 20 : VOLUME CERTIFIÉ PAR WALTERRE DANS UN CCQT-IA RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE	29
FIGURE 21 : VOLUME CERTIFIÉ PAR WALTERRE DANS UN CCQT-SO RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE	29
FIGURE 22 : VOLUME DE TERRE PROVENANT DE CHANTIERS HORS VOIRIE RÉPARTI PAR CODE WALTERRE	30
FIGURE 23 : VOLUME DE TERRE PROVENANT DE CHANTIERS DE VOIRIE RÉPARTI PAR CODE WALTERRE	30
FIGURE 24 : VOLUMES CERTIFIÉS EN VOIRIE POUR LE REMBLAI EN FONCTION DES TYPES D'USAGES	31
FIGURE 25 : VOLUMES CERTIFIÉS EN VOIRIE POUR LE TERRAIN NATUREL EN FONCTION DES TYPES D'USAGES	31
FIGURE 26: RÉSULTAT DES ANALYSES DES LOTS EN CODE 2X EN IA	32
FIGURE 27: VOLUME TOTAL DE TERRES [M³] VALORISÉES EN WALLONIE PAR TYPE D'USAGE	35
FIGURE 28: VOLUME TOTAL DE TERRE NE DISPOSANT PAS D'UN CCQT [M³] VALORISÉES EN WALLONIE PAR TYPE	36
FIGURE 29: VOLUME TOTAL DE TERRE DISPOSANT D'UN CCQT [M³] VALORISÉES EN WALLONIE PAR TYPE	36

FIGURE 30: VOLUME DE TERRE [M³] TRANSPORTÉ VERS UNE IA EN WALLONIE PAR TYPE D'USAGE	. 38
FIGURE 31: VOLUME DE TERRE [M³] DISPOSANT D'UN CCQT TRANSPORTÉ VERS UNE IA EN WALLONIE PAR TYPE D'USAGE	. 38
FIGURE 32: VOLUME DE TERRE [M³] NE DISPOSANT PAS DE CCQT TRANSPORTÉ VERS UNE IA EN WALLONIE PAR TYPE D'USAGE	. 38
Figure 33: Volume de terres non valorisables [m³] transporté vers une IA en Wallonie par provenance	. 40
Figure 34: Volume de terre [m³] transporté vers un Site Récepteur en Wallonie à partir d'une IA par type d'usage	40
FIGURE 35 : VOLUME DE TERRE [M³] TRANSPORTÉ D'UN SITE D'ORIGINE VERS UN CET PAR TYPE D'USAGE	. 42
Figure 36: Volume de terre [m³] transporté d'une Installation Autorisée vers un CET par type d'usage	. 42
Figure 37 : Volume de terre [m³] transporté d'un SO en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie	. 43
FIGURE 38 : VOLUME DE TERRE [M³] TRANSPORTÉ D'UNE IA WALLONIE VERS UNE DESTINATION EXTÉRIEURE À LA WALLONIE	43
Figure 39: Volume de terre [m³] transporté d'une Installation Autorisée en Wallonie vers une autre IA	. 44
FIGURE 40 : VOLUME DE TERRE ENVOYÉ VERS LES SITES RÉCEPTEURS DE TYPE III, IV, V ET ART. 15 EN FONCTION DE LEUR CODE WALTER	RE45
FIGURE 41: FACILITÉ D'UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR PROFIL D'UTILISATEUR	. 52
FIGURE 42: NIVEAU DE SATISFACTION DES RÉPONSES DE L'ASBL WALTERRE	. 53
FIGURE 43: NIVEAU DE SATISFACTION DE LA RÉACTIVITÉ DE L'ASBL WALTERRE FACE À UN BUG DE LA PLATEFORME	. 54
FIGURE 44: NIVEAU DE SATISFACTION DU TRAITEMENT DES REQUÊTES PAR L'ASBL WALTERRE	. 54

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de requêtes publiées mensuellement en 2022	. 10
TABLEAU 2 : COMPARAISON DU NOMBRE DE REQUÊTES PUBLIÉES EN 2021 ET EN 2022	. 11
TABLEAU 3 : NOMBRE DE CCQT DÉLIVRÉS EN FONCTION DU TYPE DE RQT EN 2022 (SITE D'ORIGINE OU IA)	. 12
TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES RQT RÉALISÉS EN FONCTION DU TYPE DE TRAVAUX (VOIRIE OU NON VOIRIE)	. 12
Tableau 5 : Nombre de documents de transport publiés en 2022 par mois et par type de NMT	. 15
Tableau 6 : Répartition des documents de transport en fonction du type (sans CCQT ou avec CCQT)	. 16
Tableau 7 : Répartition des documents de transport en fonction de la destination (CET, IA ou SR)	. 16
Tableau 8 : Nombre de documents de transport publiés en fonction de l'origine des terres	. 17
Tableau 9 : Nombre de Notifications de regroupement de terres publiées par mois en 2022	. 17
TABLEAU 10 : NOMBRE D'ACCUSÉS DE RÉCEPTION DÉLIVRÉS PAR TYPE DE NMT PAR MOIS EN 2022	. 18
TABLEAU 11 : NOMBRE DE DÉCLARATIONS DE SITE RÉCEPTEUR APPROUVÉES PAR MOIS ET PAR TYPE D'USAGE EN 2022	. 20
TABLEAU 12 : NOMBRE DE SITE RÉCEPTEURS ACTIFS AU SEIN DE LA PLATEFORME WALTERRE AU 31/12/2022	. 21
TABLEAU 13: CAPACITÉ ET NOMBRE DE SR DONT LA CAPACITÉ DE REMBLAYAGE EST SUPÉRIEURE À 10.000 M³ RÉPARTIS PAR PROVINCE TYPE D'USAGE	
TABLEAU 14 : RÉCAPITULATIF DU NOMBRE DE SR« PUBLIQUES » DONT LA CAPACITÉ DE REMBLAYAGE EST SUPÉRIEURE À 10.000 M³ RÉ PAR PROVINCE ET PAR TYPE D'USAGE	
TABLEAU 15 : DÉLAIS DE TRAITEMENTS MOYENS MENSUELS DES RQT EN 2022 (PREMIER RETOUR)	. 26

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

TABLEAU 16 : DÉLAIS DE RETOUR DE L'UTILISATEUR ET DE WALTERRE APRÈS ENVOI DE COMPLÉMENT DES RQT	26
TABLEAU 17 : VOLUME TOTAL CERTIFIÉ PAR WALTERRE EN 2022 RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE	29
TABLEAU 18 : RÉCAPITULATIF DES VOLUMES COUVERTS PAR UN CCQT, RÉPARTIS PAR TYPE DE CCQT (IA/SO) ET PAR TYPE D'USAGE	29
Tableau 19 : Volume de terre provenant de chantiers hors voirie réparti par code Walterre	30
Tableau 20 : Volume de terre provenant de chantiers en voirie réparti par code Walterre	30
TABLEAU 21 : VOLUMES CERTIFIÉS EN VOIRIE POUR LE REMBLAI EN FONCTION DES TYPES D'USAGES	31
TABLEAU 22 : VOLUMES CERTIFIÉS EN VOIRIE POUR LE TERRAIN NATUREL EN FONCTION DES TYPES D'USAGES	31
TABLEAU 23 : VOLUME DES RÉSULTATS DES LOTS EN CODE 2X ANALYSÉ EN IA	32
TABLEAU 24: VOLUME TOTAL DE TERRES [M³] VALORISÉES EN WALLONIE PAR TYPE D'USAGE	35
TABLEAU 25 : VOLUME TOTAL DE TERRE NE DISPOSANT PAS D'UN CCQT [M³] VALORISÉES EN WALLONIE PAR TYPE	36
Tableau 26: Volume total de terre [m³] valorisées en Wallonie par type d'usage	36
Tableau 27: Volume de terre [m³] transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage	38
Tableau 28: Volume de terre [m³] disposant d'un CCQT transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage	38
Tableau 29: Volume de terre [m³] disposant d'un CCQT transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage	38
Tableau 30: Volume de terres non valorisables [m³] transporté vers une IA en Wallonie par provenance	40
Tableau 31: Volume de terre [m³] transporté vers un Site Récepteur en Wallonie à partir d'une IA par type d'usage	40
TABLEAU 32 : VOLUME DE TERRE [M³] TRANSPORTÉ D'UN SITE D'ORIGINE VERS UN CET PAR TYPE D'USAGE	42
Tableau 33: Volume de terre [m³] transporté d'une Installation Autorisée vers un CET par type d'usage	42
Tableau 34 : Volume de terre [m³] transporté d'un SO en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie	43
Tableau 35 : Volume de terre [m³] transporté d'une IA en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie	43
Tableau 36: Volume de terre [m³] transporté d'une IA en Wallonie vers une autre IA	44
TABLEAU 37 : VOLUME DE TERRE ENVOYÉ VERS LES SR DE TYPE III, IV, V ET ART.15 EN FONCTION DE LEUR CODE WALTERRE	45

Liste des abréviations

МО	Maitre d'Ouvrage. Personne physique ou morale, promoteur-constructeur qui initie, exécute ou fait exécuter les travaux.
so	Site d'origine. Lieu où sont excavées les terres de déblais. Un tel site peut comporter une ou plusieurs parcelles cadastrales. Si un permis d'urbanisme, d'environnement ou unique est nécessaire à l'exécution des travaux, le site d'origine correspond au périmètre défini dans le permis.
IA	Installation Autorisée. Il s'agit des installations de stockage temporaire, de tri-regroupement, de prétraitement et/ou de traitement de terres.
SR	Un Site Récepteur correspond à la destination finale des terres, le site sur lequel elles vont être valorisées. Il peut s'agir d'une carrière à remblayer, un CET à réaménager, un site de versage autorisé ou encore un terrain à aplanir. En bref, tout terrain sur lequel des terres seront importées dans le but de les valoriser.
CET	Centres d'Enfouissement Techniques. Il s'agit des sites d'élimination des déchets par dépôt sur ou dans la terre. Les déchets dont la valorisation n'est pas possible ou envisageable sont redirigés vers ces CET.
DSR	Déclaration Site Récepteur. Cette déclaration a pour objectif d'enregistrer les renseignements du site récepteur dans la plateforme
NM	Notification de Mouvement de Terres. Il s'agit de la requête à introduire par l'utilisateur de la plateforme Walterre afin d'obtenir un Document de Transport.
NR	Notification de Réception. Celle-ci permet d'indiquer la quantité de terre réellement reçue pour un Document de Transport donné.
RQT	Rapport de Qualité des Terres. Il s'agit du rapport rédigé par un expert sol agréé suite à l'analyse des terres devant faire l'objet d'un transport et donc d'une NMT.
cco.	Certificat de Contrôle Qualité des Terres. Il s'agit du document attestant de la bonne conformité du RQT réalisé par l'expert sol, lequel est désigné par le MO. Le CCQT permet aussi de visualiser les possibilités de valorisation des terres analysées.
AR	Accusé de Réception. Il s'agit du document délivré par Walterre concluant la procédure de traçabilité des terres. Il contient les quantités réceptionnées pour un Document de Transport donné.
NRT	Notification de Regroupement de Terre. C'est la requête introduite sur la plateforme Walterre à chaque regroupement de lot tracés au sein de l'IA. Elle permet de tracer les regroupements de lot de terres à base de lots déjà tracés et réceptionnés par l'IA.
DRT	Document de Regroupement de Terre. Il s'agit du document délivré par Walterre à la suite d'une NRT au sein d'une Installation Autorisée. Il contient l'identité des lots regroupés ainsi que le lot issu du regroupement.

DT	Document de Transport. Document délivré par l'ASBL Walterre attestant de la bonne conformité du transport de terres excavées vers un site récepteur, une IA ou un CET.
Bons de transport	Document spécifique à chaque transport de terres, accompagnant et complétant le document de transport.
Terre de déblais	Terre mobilisée dans le cadre de l'aménagement de sites, de travaux de construction et de génie civil et de l'assainissement de terrains.
Terre de voirie	Terre de déblais mobilisée lors de travaux relatifs à une voirie.
Type d'usage	Usage des terres, déterminé par la situation de droit au plan de secteur (<u>Annexe 2</u> du Décret Sol) et au regard de la situation de fait (usage actuel du terrain) (<u>Annexe 3</u> du même Décret).
GRGT	Guide de Référence Relatif à la Gestion des Terres
AGW Terres	Arrêté Gouvernemental Wallon du 05 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant diverses dispositions en la matière
DPC	Département de la Police et des Contrôles. Ce département contribue de manière préventive (contrôles) et répressive (police) au respect des lois, arrêtés, décrets et autres dispositions légales qui tendent à préserver l'environnement.
Code WT	Code Walterre
	Code Walterre
XXa	Lot amianté
XXa	Lot amianté
XXa Xxi	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives
XXa Xxi XXr	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas
XXa Xxi XXr	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas Terres non valorisables
XXa Xxi XXr TNV	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas Terres non valorisables Type d'usage 1(Naturel)
XXa Xxi XXr TNV I	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas Terres non valorisables Type d'usage 1(Naturel) Type d'usage 2 (Agricole)
XXa Xxi XXr TNV I	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas Terres non valorisables Type d'usage 1(Naturel) Type d'usage 2 (Agricole) Type d'usage 3 (Résidentiel)
XXa Xxi XXr TNV I II III	Lot amianté Lot contenant des propagules de plantes invasives Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas Terres non valorisables Type d'usage 1(Naturel) Type d'usage 2 (Agricole) Type d'usage 3 (Résidentiel) Type d'usage 4 (Commercial/récréatif)

Mot de l'Equipe

Cette année, j'ai pensé qu'il était opportun de donner la parole à l'équipe afin qu'elle puisse se présenter. Sans cette équipe dynamique et soudée, le suivi opérationnel quotidien ne pourrait pas être à la hauteur de ce qu'il est aujourd'hui.

Je la remercie donc au nom de tous les utilisateurs pour leur travail quotidien durant cette année 2022.

Isabelle LAURENT, Directrice Générale

Lors de nos présentations, nous débutons par un slide dont l'intitulé est « Qui sommes-nous ». Les personnes ayant assisté à nos formations peuvent ainsi mettre une image sur nos personnes.

Nous vivons dans la société de la dématérialisation et il est important pour nous que vous puissiez comprendre que derrière le traitement de vos requêtes, derrière vos demandes quotidiennes, il y a une équipe, présente tous les jours, pour essayer de répondre au mieux à vos demandes.

Derrière le « Qui sommes-nous », nous aimerions vous partager notre engagement en faveur de l'environnement. Nous croyons que chaque petit geste compte pour construire un avenir plus durable et nous sommes convaincus que les jeunes ont un rôle important à jouer dans cette mission.

Nous sommes un groupe de jeunes professionnels passionnés par notre travail et nous sommes là pour vous aider. Nous sommes également convaincus que les entreprises ont la responsabilité de mettre en place des pratiques éco-responsables et durables pour réduire leur empreinte environnementale.

Notre équipe est composée de personnes créatives, innovantes et déterminées à faire la différence. Nous sommes conscients que nous avons encore beaucoup à apprendre et à développer, mais nous sommes ouverts aux nouvelles idées et prêts à relever les défis qui se présentent à nous.

Nous croyons en un avenir meilleur et nous sommes convaincus que chaque geste compte pour construire ce monde. Notre équipe est prête à faire sa part et à travailler avec les autres pour créer un monde plus durable pour les générations à venir.

Finalement, sachez que le respect est une valeur clé dans notre équipe. Le respect permet de créer un environnement de travail sain où chacun se sent écouté. Le respect permet également de mieux comprendre tout un chacun et de maintenir un haut niveau d'éthique et d'intégrité dans l'équipe, ce qui renforce la confiance et la réputation de l'ASBL WALTERRE.

L'équipe de l'ASBL Walterre



1.1. Toutes les requêtes

Par toutes les requêtes publiées, il est entendu :

- Les Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres (CCQT);
- Les Documents de Transport (DT);
- Les Documents de Regroupement de Terres (DRT);
- Les Accusés de Réception (AR);
- Déclaration de site récepteur (DSR).

NOMBRE DE REQUÊTES PUBLIÉES MENSUELLEMENT EN 2022

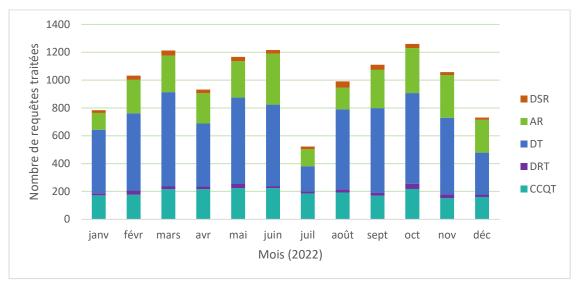


Figure 1 : Nombre de requêtes publiées mensuellement en 2022

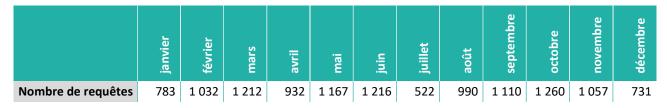


Tableau 1 : Nombre de requêtes publiées mensuellement en 2022

Nous constatons une diminution des requête introduites, et donc traitées, pendant les mois de juillet, août, décembre et janvier. La cause identifiée serait, entre-autre, la période des congés du secteur de la construction, ce qui implique un ralentissement des activités de transport de terres.

1.2. Comparaison avec 2021

Afin de mettre en évidence l'évolution de l'activité de Walterre, une comparaison a été réalisée entre les requêtes traitées en 2021 et celles traitées en 2022 (Figure 2). Une très faible augmentation du nombre de requêtes publiées par rapport à 2021 (facteur d'augmentation de 1,03) est observée, témoignant d'une stabilisation de celles-ci.

COMPARAISON DU NOMBRE DE REQUÊTES PUBLIÉES MENSUELLEMENT EN 2021 ET EN 2022

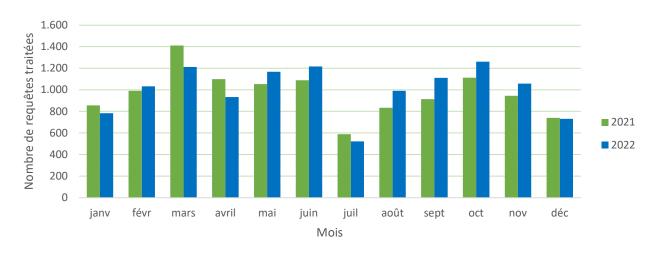


Figure 2 : Comparaison du nombre de requêtes publiées en 2021 et en 2022

Nombre de requêtes publiées	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
2021	855	991	1 410	1 099	1 053	1 088	589	833	913	1 112	945	740	11 628
2022	783	1 032	1 212	932	1 167	1 216	522	990	1 110	1 260	1 057	731	12 012

Tableau 2 : Comparaison du nombre de requêtes publiées en 2021 et en 2022

1.3. Certificats de Contrôle de Qualité des Terres - CCQT

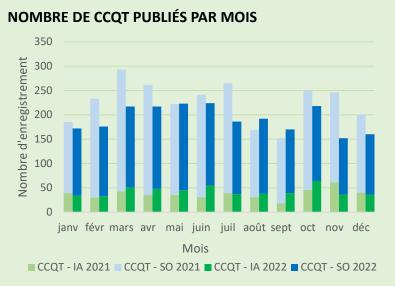


Figure 3 : Nombre de CCQT délivrés par mois en fonction du type de RQT (SO ou IA)

Au total, 2.307 CCQT ont été publiés par l'ASBL Walterre durant l'année 2022 pour une moyenne mensuelle de 192 CCQT.

Il est observé une diminution du nombre de RQT site d'origine déposés sur la plateforme, tendance mettant en évidence la fin de la période de régularisation des chantiers suite à la mise en application de l'AGW du 05/07/2018 (en effet, tous les chantiers de plus de 400 m³ ou les sites suspects ont dû réaliser un RQT).

Type de CCQT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
CCQT - IA	34	33	51	48	45	55	37	38	39	64	36	36	516
CCQT - SO	138	143	166	169	178	169	149	154	131	154	116	124	1.791
Total	172	176	217	217	223	224	186	192	170	218	152	160	2.307

Tableau 3 : Nombre de CCQT délivrés en fonction du type de RQT en 2022 (site d'origine ou IA)

1.3.1. CCQT délivrés pour des Voiries vs Non voirie – Site d'origine

DÉLIVRÉS EN VOIRIE PUBLIQUE ET HORS VOIRIE Sala Voirie Non voirie

RÉPARTITION DES CCQT





Tableau 4 : Répartition des RQT réalisés en fonction du type de travaux (voirie ou non voirie)



1.4. Documents de transports publiés

de 6.209 Documents de Transports ont été publiés par l'ASBL Walterre.

Sur l'année 2022, un total Ceci correspond à une moyenne de 517 DT par mois. Comme en 2021, une forte baisse a été enregistrée en juillet 2022 et en décembre 2022, cette période correspond à un ralentissement de l'activité du secteur de la construction (congés du bâtiment).

> . Par rapport à 2021, Il est également observé une diminution des Documents de Transport sans RQT à destination des sites récepteurs au profit des évacuations vers des centres de regroupements.

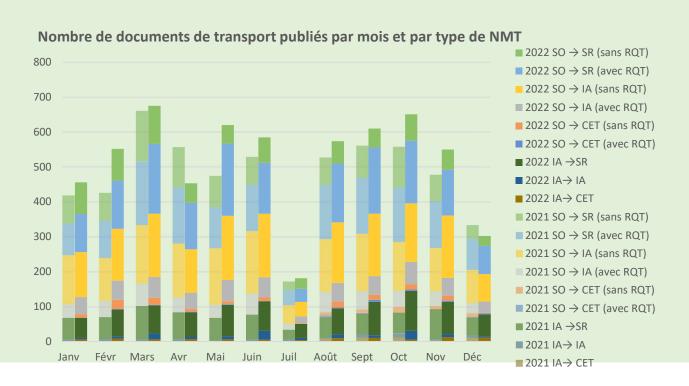


Figure 5 : Nombre de documents de transport publiés par mois et par type de NMT

Type de Documents de Transport	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
IA→ CET	6	8	6	7	6	5	4	9	10	5	12	11	89
$IA \rightarrow IA$	4	7	17	7	9	25	6	11	8	25	9	4	132
IA →SR	58	76	80	69	90	85	40	75	95	115	92	62	937
$SO \rightarrow CET$ (avec RQT)	0	2	2	2	2	1	0	2	6	4	4	3	28
SO → CET (sans RQT)	10	26	20	9	8	11	2	18	15	15	14	2	150
SO → IA (avec RQT)	49	55	60	46	61	57	20	53	53	64	51	32	601
SO → IA (sans RQT)	129	149	181	124	184	182	41	173	179	168	179	79	1.768
SO → SR (avec RQT)	109	138	200	133	207	146	38	169	190	179	131	81	1.721
$SO \rightarrow SR$ (sans RQT)	91	91	109	56	53	73	30	64	54	76	58	28	783
Total	456	552	675	453	620	585	181	574	610	651	550	302	6.209

Tableau 5 : Nombre de documents de transport publiés en 2022 par mois et par type de NMT

Il est à noter que les lots évacués vers une Installation Autorisée, via un document de transport, peuvent faire l'objet d'un regroupement au sein de celle-ci. Il est également possible de transporter plusieurs lots provenant de chantiers différents vers un même site récepteur (pour autant que l'ensemble des terres soient compatibles avec le site récepteur). Ceci peut expliquer la grande différence observée entre les documents de transports octroyés vers une IA (2.369 requêtes) et sortant d'une IA (1.158 requêtes).

La majeure partie des NMT sans RQT à destination d'une Installation autorisée pourrait également s'expliquer par un grand nombre d'interventions ponctuelles relatives à des travaux en voirie pour des volumes souvent inférieurs à 50 m³ (par exemple, les travaux d'impétrants).

1.4.1. Répartition des documents de transports à partir d'un site d'origine (avec CCQT vs sans CCQT)

46,5% des documents de transports octroyés pour des terres en provenance d'un site d'origine sont en lien avec un CCQT. La majorité des documents de transports octroyés (53,5%) concerne des requêtes dont le site d'origine ne dispose pas de CCQT et donc relatives à un volume <400 m³, à un code 10 (contrôle qualité encore à effectuer) ou à un code 99 (évacuation dans le cadre d'un plan d'assainissement/Article 80 du décret sol). Les autres dispenses reprises à l'art. 6, §3 de l'AGW Terres n'ont pas été utilisées.

NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRANSPORTS PUBLIÉS

Nombre de Do	cuments de transports publiés
DT avec CCQT	2.350
DT sans CCQT	2.701

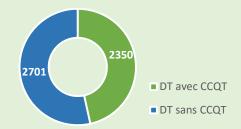


Tableau 6 : Répartition des documents de transport en fonction du type (sans CCQT ou avec CCQT)

Figure 6 : Répartition des documents de transport en fonction du type (sans CCQT ou avec CCQT)

1.4.2. Répartition des documents de transports en fonction de la destination des terres NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRANSPORTS PUBLIÉS PAR TYPE DE DESTINATION

Destination	Nombre de documents de transports publiés
Site Récepteur	3.441
Installation Autorisée	2.501
CET	267





Figure 7 : Répartition des documents de transport en fonction de la destination (CET, IA ou SR)

On note par rapport aux données de l'année 2021 une augmentation du nombre de documents de transport publiés.

Pour rappel, la traçabilité vers les CET est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

1.4.3. Répartition des documents de transports en fonction de l'origine des terres

NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRANSPORT PUBLIÉS PAR ORIGINE DES TERRES

Origine des terres	
IA	1.158
SO	5.051

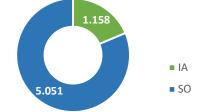


Tableau 8 : Nombre de documents de transport publiés en fonction de l'origine des terres

Figure 8 : Nombre de documents de transport publiés en fonction de l'origine des terres

1.5. Notifications de regroupement de terres

La Figure 9 reprend le nombre de notifications de regroupement de terres réalisées par mois au sein des IA. Une nette augmentation est observée par rapport à l'année 2021, le nombre de regroupements notifiés sur la plateforme ayant doublé. Cette augmentation semble indiquer une meilleure prise en main de la plateforme par des IA qui regroupent les lots par code dans des logettes ou tas spécifiques par type d'usage, représentant mieux la situation réelle des lots sur les installations autorisées.

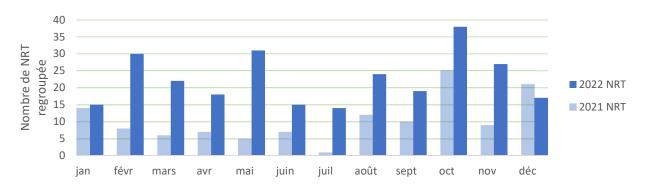


Figure 9 : Nombre de Notifications de regroupement de terres publiées par mois

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
NRT	15	30	22	18	31	15	14	24	19	38	27	17	270

Tableau 9 : Nombre de Notifications de regroupement de terres publiées par mois en 2022

1.6. Accusés de réception

Afin de clôturer chaque notification de mouvement de terres, il convient de réaliser une notification de réception. Cette notification renseigne les volumes effectivement déplacés par rapport aux estimations renseignées dans les documents de transport.

NOMBRE D'ACCUSÉS DE RÉCEPTION PUBLIÉS PAR MOIS

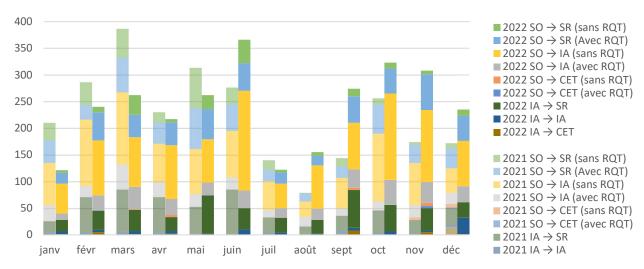


Figure 10 : Nombre d'accusés de Réception délivrés par type de Notification de Mouvement de terres par mois

Accusé de réception :	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
IA → CET	1	5	1	2	0	0	0	0	8	0	5	1	23
IA → IA	5	4	6	5	2	10	4	2	5	6	3	31	83
IA → SR	22	36	40	26	72	40	28	26	71	50	42	29	482
SO → CET (avec RQT)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	5
SO → CET (sans RQT)	0	0	1	4	0	0	0	0	4	0	6	0	15
SO → IA (avec RQT)	12	28	42	30	24	33	18	21	35	47	39	30	359
SO → IA (sans RQT)	56	103	93	101	81	187	46	81	87	162	135	85	1.217
SO → SR (Avec RQT)	20	53	42	43	57	52	21	18	50	47	67	47	517
SO → SR (sans RQT)	5	10	37	6	26	44	5	7	14	11	7	12	184
Total	121	240	262	217	262	366	122	155	274	323	308	235	2.885

Tableau 10 : Nombre d'accusés de Réception délivrés par type de Notification de Mouvement de terres par mois en 2022

COMPARAISON DU NOMBRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION PUBLIÉ PAR RAPPORT AU NOMBRE DE DOCUMENTS DE TRANSPORTS OCTROYÉS DEPUIS LE DÉBUT DE WALTERRE

Depuis le début de la mise en œuvre de la traçabilité des terres par Walterre, 44,23% des documents de transport ont fait l'objet d'une réception. Cette différence peut, en partie, s'expliquer par le fait qu'une partie des mouvements notifiés n'a pas encore débutée ou est toujours en cours. De ce fait, la notification de réception n'a pas encore été établie.



Figure 11 : Comparaison du nombre d'accusé de réception réalisé par rapport au nombre de document de transport délivrés depuis le début de Walterre



1.7. Déclarations de site récepteur

Tout site récepteur de terres doit se déclarer dans la plateforme Walterre afin que les coordonnées du site soient directement accessibles à tout utilisateur désirant obtenir un document de transport vers ce site récepteur. Ainsi, l'utilisateur qui souhaite réaliser une NMT vers un site enregistré dans la plateforme ne doit pas reprendre l'ensemble des coordonnées relatives au site récepteur (nom, adresse, type d'usage retenu, etc.).

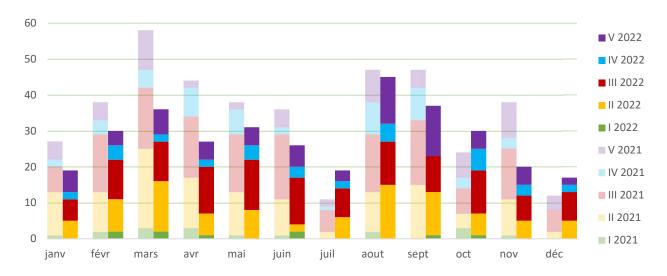


Figure 12 : Nombre de déclarations de site récepteur approuvées par mois et par type d'usage

Type d'usage	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
ı	0	2	2	1	0	2	0	0	1	1	0	0	9
II	5	9	14	6	8	2	6	15	12	6	5	5	93
III	6	11	11	13	14	13	8	12	10	12	7	8	125
IV	2	4	2	2	4	3	2	5	0	6	3	2	35
V	6	4	7	5	5	6	3	13	14	5	5	2	75
Total	19	30	36	27	31	26	19	45	37	30	20	17	337

Tableau 11 : Nombre de déclarations de site récepteur approuvées par mois et par type d'usage en 2022

NOMBRE DE SITES RÉCEPTEURS TOTAL RÉPARTIS PAR TYPE D'USAGE

Type d'usage	DSR
1	49
I Art.15	1
П	281
II Art.15	3
Ш	356
IV	123
IV Art.15	1
V	163
Total	977



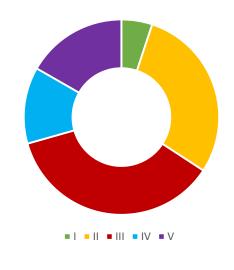


Tableau 12 : Nombre de site récepteurs actifs au sein de la plateforme Walterre au 31/12/2022

1.7.1. Répartitions des sites récepteurs par province

Les tableaux suivants reprennent les répartitions des sites récepteurs triés par province et par type d'usage, uniquement pour les sites récepteurs de plus de 10.000 m³. Ceci permet d'avoir une vue d'ensemble sur les sites récepteurs disposant d'une capacité de valorisation plus importante. Une séparation a été faite afin d'observer la différence entre les **sites récepteurs rendus publics** par les valorisateurs (par publics, nous entendons donc disponibles sur la liste reprise sur notre site internet) et les **sites dits « privés »** (site n'étant pas affichés sur la liste de notre site internet). Des graphiques permettant une comparaison visuelle sont présentés ci-dessous.

CAPACITE ET NOMBRE DE SITES RÉCEPTEURS DONT LA CAPACITÉ DE REMBLAYAGE EST > 10.000 M³

	Braba	ant Wallon	ŀ	lainaut		Liège	Lux	cembourg	l	Namur	To	tal général
	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)
I	2	2.200 000	3	375.000			11	798.500	5	805.844	21	4.179.344
I Art.15									1	250.000	1	250.000
II	1	80.000	8	1.260.000	18	1.494.100	18	3.474.675	15	1.185.961	60	7.494.736
II Art.15					2	53.712	1	13.040			3	66.752
Ш	5	656.000	11	2.082.700	16	763.642	6	678.000	2	186.230	40	4.366572
IV	2	66.281	16	2.388.558	5	658.000	4	128.600	1	16.000	28	3.257.439
IV Art.15							1	76.900			1	76.900
V	2	420.000	13	458.769	20	1.609.750	5	104.193	5	373.586	45	2.966.298
Total	12	3.422.281	51	6.565.027	61	4.579.204	46	5.273.908	29	2.817.621	199	22.658.041

Tableau 13: Capacité et nombre de sites récepteurs dont la capacité de remblayage est supérieure à 10.000 m³ répartis par province et par type d'usage

CAPACITE ET NOMBRE DE SITES RÉCEPTEURS « PUBLICS » DONT LA CAPACITÉ DE REMBLAYAGE EST > 10.000 M³

	Braba	ant Wallon	ŀ	lainaut		Liège	Lux	embourg		Namur	Tot	tal général
	Nbr	V (m³)	Nbr	r V (m³) N		V (m³)	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)	Nbr	V (m³)
ı	2	2.200.000	1	35.000			1	20.000	2	730.000	6	2.985.000
I Art.15									1	250.000	1	250.000
II			1	328.000	6	1.266.850	6	3.143.675	7	789.561	20	5.528.086
Ш	1	500.000	2	1.423.700	2	55.000	2	578.000	1	171.230	8	2.727.930
IV			3	1.954.558	2	535.000	2	42.500			7	2.532.058
IV Art.15							1	76.900			1	76.900
V	1	410.000	3	114.000	7	862.850	1	82.989	4	373.586	16	1.843.425
Total	4	3.110.000	10	3.855.258	17	2.719.700	13	3.944.064	15	2.314.377	59	15.943.399

Tableau 14 : Récapitulatif du nombre de sites récepteurs « publics » dont la capacité de remblayage est supérieure à 10.000 m³ répartis par province et par type d'usage

NOMBRE DE SITES RÉCEPTEURS (> 10 000 M³) RÉPARTIS PAR PROVINCE ET TYPE D'USAGE

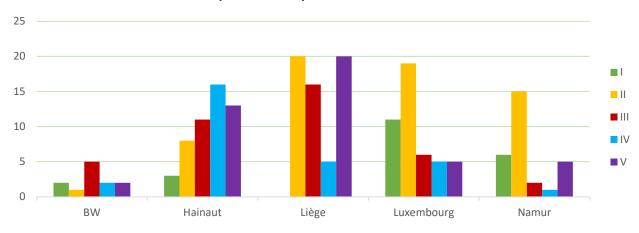


Figure 14 : Nombre de site récepteurs (> 10 000 M³) enregistrés sur la plateforme Walterre, répartis par province et par type d'usage

NOMBRE DE SITES RÉCEPTEURS PUBLICS (> 10 000 M³) RÉPARTIS PAR PROVINCE ET TYPE D'USAGE

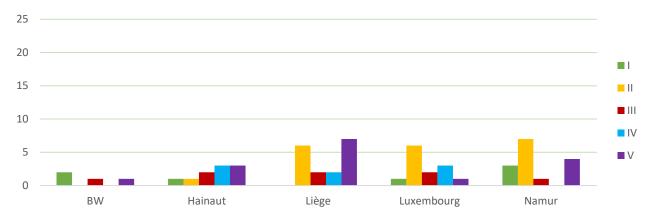


Figure 15 : Nombre de site récepteurs publiques (> 10 000 M³) enregistrés sur la plateforme Walterre, répartis par province et par type d'usage

Pour les DSR de plus de 10.000 m³, un premier constat peut être dressé en regard de cette comparaison à savoir une grande différence entre le nombre de DSR « publics » (59) et les DSR totales (199).

VOLUME À REMBLAYER DÉCLARÉS (> 10 000 M³) PAR LES SITES RÉCEPTEURS (en millier de m³)

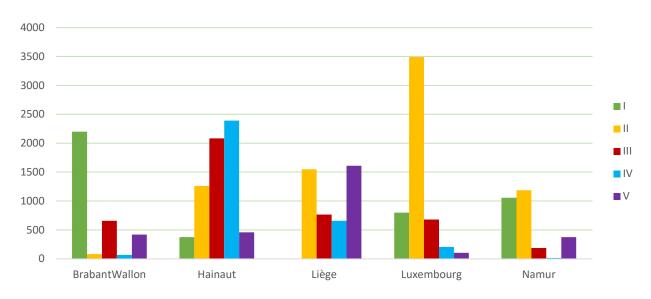


Figure 16 : Volume à remblayer déclarés par les sites récepteurs (> 10 000 M³) enregistrés sur la plateforme Walterre, répartis par province et par type d'usage

VOLUME À REMBLAYER DÉCLARÉS (> 10 000 M³) PAR LES SITES RÉCEPTEURS PUBLICS (en millier de m³)

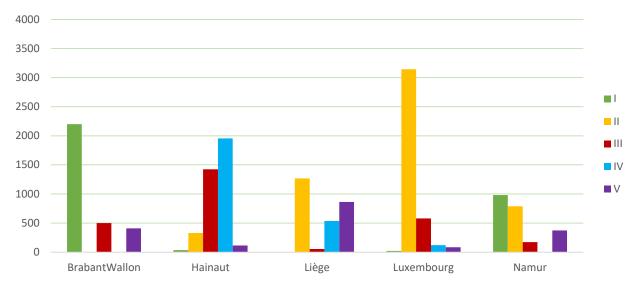


Figure 17 : Volume à remblayer déclarés par les sites récepteurs publics (> 10 000 M³) enregistrés sur la plateforme Walterre, répartis par province et par type d'usage

1.8. Délais de traitement

1.8.1. RQT

L'AGW Terres précise en son article 10, le délai dans lequel l'ASBL Walterre doit remettre décision suite à la réception d'un Rapport de Qualité des Terres :

« ... Dans les quinze jours à dater de la réception du rapport, la décision est adressée au demandeur par voie électronique (...) A défaut de décision dans le délai visé à l'alinéa 3 du présent paragraphe, le demandeur peut adresser un rappel par voie électronique. Si le demandeur n'a pas reçu de décision à l'expiration d'un nouveau délai de quinze jours, le certificat est réputé refusé (...) ».

L'article 4 précise également que « Le jour de la réception, qui est le point de départ, n'y est pas inclus. Le jour de l'échéance est compté dans le délai. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le jour de l'échéance est reporté au jour ouvrable suivant. »

Le calcul des délais de traitement a été réalisé de deux manières différentes :

- 1) Le délai entre le passage de la requête en « enregistré » sur la plateforme et la première réponse de Walterre (publication du document ou envoi d'un complément d'information). La Figure 18 et le Tableau 15 représentent le délai moyen de traitement des RQT par mois en 2022. Ce graphique reprend également l'écart type, le nombre de dépassement de délais des premiers 15 jours et les délais maximaux enregistrés chaque mois.
- 2) Le délai entre le dernier retour de complément (= requête complète et conforme) et la date de publication de la requête. Le résumé de ce délai est repris dans le Tableau 16. Ce tableau reprend également le temps de réponse de l'utilisateur aux RQT.

DÉLAIS DE TRAITEMENT MOYENS DES RQT (PREMIER RETOUR)

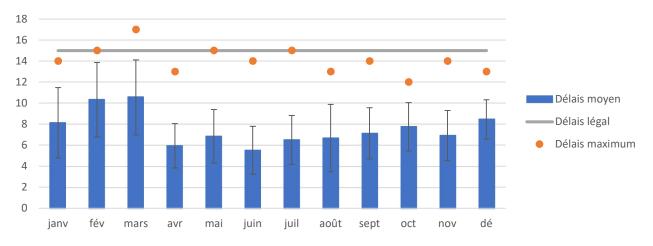


Figure 18 : Délais de traitements moyens mensuels des rapports de qualité des terres en 2022 (premier retour)

Délais de traitement (jours)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel
Moyenne	8,1	10,3	10,6	5,9	6,8	5,5	6,5	6,7	7,1	7,7	6,9	8,4	7,6
Max	14	15	17	13	15	14	15	13	14	12	14	13	17
Ecart type	3,35	3,55	3,56	2,11	2,54	2,28	2,33	3,20	2,43	2,31	2,40	1,87	2,66
Nbr de dépassement de délais	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Tableau 15 : Délais de traitements moyens mensuels des rapports de qualité des terres en 2022 (premier retour)

Délais de réponse (jours)	Retour de l'utilisateur	Retour de Walterre
Moyenne	8,0	1,4
Max	209	21
Nbr de dépassement de délais	NA	1

Tableau 16 : Délais de retour de l'utilisateur et de Walterre après envoi de complément des rapports de qualité des terres

Sur l'année 2022, le délai moyen de traitement d'un Rapport Qualité des Terres a été de 7,6 jours.

Au total, 3 requêtes sur 2.307 RQT (0,14%) ont fait l'objet d'un dépassement du premier délai de traitement de 15 jours, deux pour la première réponse et un pour le délai après retour de complément.

Les dépassements de délais enregistrés ont tous eu lieu durant le mois de mars pour des dépassements de respectivement 2 jours, 2 jours et 6 jours.

1.8.2. NMT

L'AGW Terres précise en son article 17, le délai dans lequel l'ASBL Walterre doit remettre décision suite à la réception d'une Notification de Mouvement de Terre :

« La notification donne lieu, dans un délai de vingt-quatre heures à dater de la réception, lorsque les terres sont acheminées vers une installation autorisée, (ou un centre d'enfouissement technique - AGW du 17 juin 2021, art. 20) èt de (deux jours - AGW du 17 juin 2021, art. 20) à dater de la réception dans les autres cas. » (...) Le jour de la réception, qui est le point de départ, n'y est pas inclus. Le jour de l'échéance est compté dans le délai. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le jour de l'échéance est reporté au jour ouvrable suivant. »

Le délai de traitement a été calculé à partir de la date d'enregistrement des requêtes jusqu'à la réponse de Walterre (demande de complément ou délivrance du document de transport sur la plateforme Walterre.

Au total, 6.209 notifications de mouvement de terres ont été déclarées complètes et conformes, résultant sur un l'octroi d'un document de transport. 22 dépassements du premier délai légal ont été enregistrés (soit 0,35% des requêtes traitées), résultant pour la plupart d'un retard dans la publication d'un document. Des actions correctives, par exemple la publication des requêtes deux fois par jour, ont d'ores-et-déjà été entreprises au sein de Walterre afin de limiter au maximum ces dépassements de délais.



2.1. Volume total certifié

Par convention, le type d'usage « 0 » correspond aux terres dont le type d'usage n'est pas encore défini (code 10 dans les documents délivrés par Walterre). Ces lots devront être caractérisés après la délivrance du CCQT (par exemple, une zone non accessible).

2.1.1. Volume total certifié répartis par type d'usage

VOLUME CERTIFIÉ PAR WALTERRE DANS UN CCQT RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE

	0	1	Ш	Ш	IV	V	TNV	Total
V (m³	133.374	3.741.997	36.994	1.127.008	979.677	707.420	355.403	7.081.873
%	1,9	52,8	0,5	15,9	13,8	10	5	100

Tableau 17 : Volume total certifié par Walterre en 2022 réparti par type d'usage

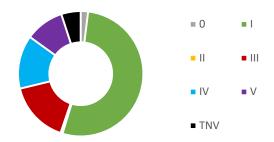


Figure 19 : Volume total certifié par Walterre en 2022 réparti par type d'usage

2.1.2. Répartition des volumes certifiés selon le type de RQT (RQT SO ou RQT IA) par type d'usage

VOLUME CERTIFIÉ PAR WALTERRE DANS UN CCQT-IA RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE

• 0 • I • III • III • IV • V

Figure 20 : Volume certifié par Walterre dans un CCQT-IA réparti par type d'usage

VOLUME CERTIFIÉ PAR WALTERRE DANS UN CCQT-SO RÉPARTI PAR TYPE D'USAGE

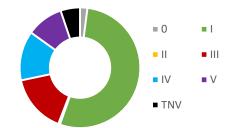


Figure 21 : Volume certifié par Walterre dans un CCQT-SO réparti par type d'usage

	0	l l	H H	III	IV	V	TNV	Total
RQT - IA	0	127.346	6.908	62.663	82.301	39.078	2.445	320.741
RQT - SO	133.374	3.614.651	30.086	1.064.345	897.376	668.342	352.958	6.761.132
Total	133.374	3.741.997	36.994	1.127.008	979.677	707.420	355.403	7.081.873

Tableau 18 : Récapitulatif des volumes couverts par un CCQT, répartis par type de CCQT (IA/SO) et par type d'usage

2.2. Répartition des volumes certifiés par type de travaux sur site d'origine

RÉPARTITION DES VOLUMES CERTIFIÉS : HORS VOIRIE (m³)

				Type	d'usage					
	0 I II III IV V TNV Total									
V (m³)	28.800	2.854.165	25.390	798.602	643.940	488.486	152.797	4.992.180		
%	0,6	57,2	0,5	16,0	12,9	9,8	3,1	100		

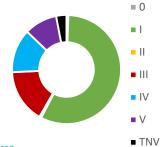
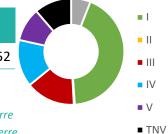


Figure 22 : Volume de terres provenant de chantiers hors voirie réparti par code Walterre Tableau 19 : Volume de terres provenant de chantiers hors voirie réparti par code Walterre

RÉPARTITION DES VOLUMES CERTIFIÉS : VOIRIE PUBLIQUE (m³)

Type d'usage	0	1	II	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	104.574	760.486	4.696	265.743	253.436	179.856	200.161	1.768.952
%	5,9	43,0	0,3	15,0	14,3	10,2	11,3	100



0

Figure 23 : Volume de terres provenant de chantiers de voirie réparti par code Walterre Tableau 20 : Volume de terres provenant de chantiers en voirie réparti par code Walterre

Il important de noter que plus de 40% des terres issues de voirie publique respectent les critères pour une valorisation en type d'usage I.

2.3. Répartition TN/remblai dans les lots certifiés en travaux de voirie

VOLUMES CERTIFIÉS EN TRAVAUX DE VOIRIE POUR LE REMBLAIS (m³)

	1	Ш	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	405.034	4.696	145.008	171.574	131.101	166.152	1.023.565
%	39,6	0,5	14,2	16,8	12,8	16,2	100

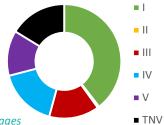


Figure 24 : Volumes certifiés en voirie pour le remblai en fonction des types d'usages Tableau 21 : Volumes certifiés en voirie pour le remblai en fonction des types d'usages

Comme précédemment, on observe que presque 40% des remblais issus de voiries publiques respectent les critères pour une valorisation en type d'usage I.

VOLUMES CERTIFIÉS EN TRAVAUX DE VOIRIE POUR LE TERRAIN NATUREL (m³)

	1	Ш	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	355.452	0	120.735	81.862	48.755	34.009	640.813
%	55,5	0	18,8	12,8	7,6	5,3	100

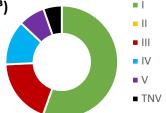


Figure 25 : Volumes certifiés en voirie pour le terrain naturel en fonction des types d'usages Tableau 22 : Volumes certifiés en voirie pour le terrain naturel en fonction des types d'usages

Il est à noter que la distinction Terrain Naturel/Remblai a été réalisée sur base des informations fournies par les bureaux d'étude dans les rapports de qualité des terres introduits sur la plateforme.

Une différence de volume entre la somme des terrains naturels et remblais et les volumes mentionnés dans le tableau17 au point 2.1.1 est observée, celle-ci correspond aux terres en code 10 et donc non-analysées.

2.4. Type d'usage des lots évacués du site d'origine sans CCQT et analysés en IA

Les données suivantes s'intéressent aux lots de terres provenant du site d'origine, pour lesquels un CCQT n'était pas nécessaire (volume de moins de 400 m³ et site non suspect ou autres hypothèses de dispenses de réalisation d'un RQT), évacués vers une Installation Autorisée, regroupés ou non, et sur lesquels un RQT a été réalisé une fois les terres stockées en IA. Il s'agit de l'ensemble des données de Walterre, depuis le début des activités.

Concrètement, l'axe horizontal réparti les lots suivant leur type d'usage à l'entrée du centre de regroupement. Par exemple, la colonne du code 23 reprends tous les lots qui sont rentrés dans l'IA en type III sans avoir fait l'objet d'un contrôle qualité et montre la répartition des types d'usages après l'analyse de ceux-ci. Les volumes étant assez disparates, ces derniers ont été repris sous forme de tableau (voir Tableau 23) dans lequel le nombre de lots est également repris. A noter que pour une majorité, ces lots proviennent de regroupement de lot d'un même type d'usage au sein de l'IA (logette code 25, logette code 23, ...).

RÉPARTITION DU TYPE D'USAGE DE TERRES UNE FOIS ANALYSÉES EN FONCTION DE LEUR TYPE D'USAGE SANS CCQT

	Type d'usage après analyse												
Type d'usage		1		П		Ш		IV		V	7	ΓNV	V total
sans	Nbr	V(m³)	Nbr	V (m³)	(m³)								
23	51	7.851	1	314	7	1.400	7	2.360	5	579	0	0	12.504
24	52	4.415	1	25	2	48	5	236	4	629	1	100	5.453
25	100	14.213	6	531	53	13.232	88	28.197	47	14.923	13	4.924	76.020

Tableau 23 : Volume des résultats des lots en code 2X analysé en IA

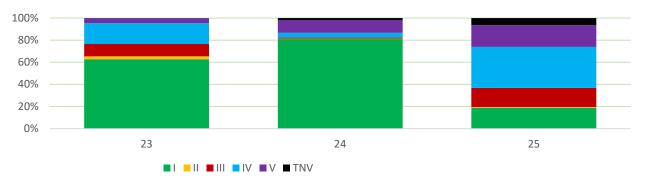


Figure 26: Résultat des analyses des lots en code 2X en IA



Le présent chapitre reprend les volumes transportés, repartis selon leurs qualités, vers des sites récepteurs, des IA ou des CET.

Etant donné que tous les documents de transport n'ont pas fait l'objet d'une notification de réception, le volume effectivement transporté n'est pas toujours connu de Walterre.

Dans le but d'avoir une masse de données représentative, le volume de chaque mouvement de terres sera calculé de la manière suivante :

- Si la réception des terres n'a pas été réalisée pour un lot, le volume théorique figurant dans le Document de Transport sera le volume pris en compte ;
- Si une réception des terres a été notifiée à l'ASBL Walterre pour un lot transporté, le volume repris dans le Document de Transport ne sera pas pris en compte. Le calcul se fera sur base du volume réceptionné ;

3.1. Données générales sur les flux de terres

Avant d'analyser chaque flux de terres, vous trouverez quelques chiffres sur les volumes de terres déplacés entre le 1/01/2022 et le 31/12/2022 :

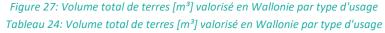
- → 3,5 millions de m³ de terres ont été transportés vers des Sites Récepteur en Wallonie ;
- → 1,3 millions de m³ de terres ont été transportés vers une Installation Autorisée en Wallonie ;
- → 190 mille m³ de terres ont été évacués vers un CET ;
- → 102 mille m³ de terres ont été évacués vers une destination extérieure à la Wallonie.

3.2. Flux de terres

3.2.1. Volume de terres transporté d'un Site d'Origine vers un Site Récepteur situé en Wallonie

VOLUME TOTAL DE TERRES (m³) VALORISÉ EN WALLONIE PAR TYPE D'USAGE

	I	Ш	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	1.738.673	60.161	478.603	253.679	218.811	4.400	2.754.327
%	63,1	2,2	17,4	9,2	7,9	0,2	100,0



La figure 27 reprend le volume des lots transportés avec et sans CCQT d'un site d'origine (en Wallonie) vers un site récepteur situé en Wallonie. Au total, **2,7 millions de m³** de terres ont été transportés d'un site d'origine (chantier) vers un ou des sites récepteurs wallons en 2022. Ce chiffre est similaire aux données de 2021. Sur ce total, environ **335.000 m³** de terres proviennent de chantiers extérieurs à la Wallonie (Flandre ou Bruxelles) soit **12% du volume total valorisé**.

Pour **93%** de ce volume, les terres disposaient d'un CCQT et **7%** n'en disposait pas et n'était pas dans l'obligation d'en disposer. Il est à noter que, bien que le volume de terres transporté d'un chantier vers un site récepteur sans CCQT ne représente que 7% du volume valorisé, ces lots représentent 53,5% du total de NMT vers un site récepteur introduit sur la plateforme Walterre.

Le lecteur notera la présence de 4.400 m³ de terres non valorisables déplacées vers un site récepteur. Ce déplacement correspond à une valorisation de terres en code 19 (non valorisable) mais ayant suivi la procédure de reconnaissance d'un fond géochimique reprise dans la circulaire d'information N°5 de l'AGW (l'unique application de la procédure en 2022). La valorisation de ce lot était donc autorisée vers un site récepteur unique.

IIIIIIVV

TNV

Ci-dessous, vous trouverez la répartition des volumes par type d'usage, selon qu'un CCQT ait été ou non délivré :

VOLUME TOTAL DE TERRES SANS CCQT (m³) VALORISÉ EN WALLONIE

	- 1	II	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	0	46.660	99.961	3.779	37.080	0	187.480
%	0	25	53	2	20	0	100

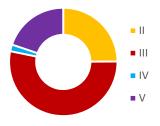


Tableau 25 : Volume total de terres ne disposant pas d'un CCQT [m³] valorisées en Wallonie par type Figure 28: Volume total de terres ne disposant pas d'un CCQT [m³] valorisées en Wallonie par type

VOLUME TOTAL DE TERRES DISPOSANT D'UN CCQT (m³) VALORISÉ EN WALLONIE

	1	H II	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	1.738.673	13.501	378.642	249.900	181.731	4.400	2.566.847
%	67,7	0,5	14,8	9,7	7,1	0,2	100

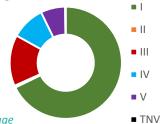
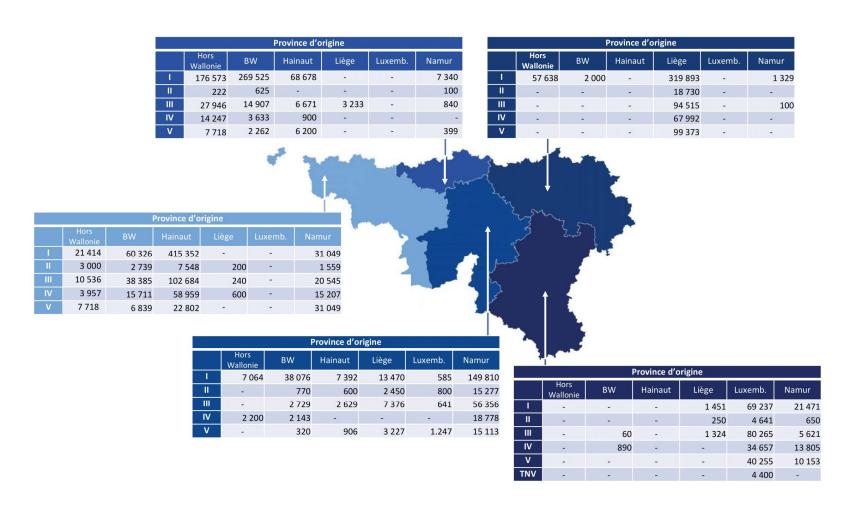


Tableau 26: Volume total de terres [m³] valorisées en Wallonie par type d'usage Figure 29: Volume total de terres disposant d'un CCQT [m³] valorisées en Wallonie par type

Nous noterons que la majeure partie du volume des terres ne disposant pas de CCQT et directement valorisée sur un site récepteur sont des terres de type III et de type II provenant de la construction d'habitation, d'aménagements de jardins et de piscines. Il est à noter qu'une part importante des terres valorisées en type II le sont sous la dérogation de l'article 6 §3 1° b à savoir la possibilité de valoriser une terre en type II si son usage de fait est agricole depuis 1971 quel que soit son usage de droit.

3.2.1.1 Transport de terres (en m³) d'un site d'origine vers un site récepteur en Wallonie



3.2.2. Volume de terres valorisables transporté d'un Site d'Origine vers une Installation Autorisée située en Wallonie

VOLUME DE TERRES VALORISABLES (m³) TRANSPORTÉ D'UN SITE D'ORIGINE VERS UNE IA PAR

	0	ı	Ш	III	IV	V	Total
V (m³)	176.768	114.807	6.362	151.290	159.406	193.595	802.228
%	22	14	1	19	20	24	100

TYPE D'USAGE

Figure 30: Volume de terres [m³] transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage Tableau 27: Volume de terres [m³] transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage

En 2022, **802.000 m³** de terres valorisables ont été transportées vers une Installation Autorisée située en Wallonie. On y retrouve principalement des terres de type V provenant de chantiers de voirie ainsi que des terres devant faire l'objet d'un contrôle qualité en Installation Autorisée (dérogation visée à l'Article 6 §2 de l'AGW Terres).

4,6% de ces terres ne proviennent pas de Wallonie (39.023 m³). Ce sont des terres devant être analysées en IA (code 10).

A noter que **63%** du volume de terres transportées d'un site d'origine vers une IA correspond à des terres disposant d'un CCQT.

VOLUME DE TERRES VALORISABLES DISPOSANT D'UN CCQT (m³) TRANSPORTÉ D'UN SITE D'ORIGINE VERS UNE IA PAR TYPE D'USAGE

	0	1	II	III	IV	V	Total
V (m³)	18.926	114.707	3.196	120.233	152.192	96.529	505.783
%	4	23	1	24	30	19	100

Figure 31: Volume de terres [m³] disposant d'un CCQT transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage Tableau 28: Volume de terres [m³] disposant d'un CCQT transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage

VOLUME DE TERRES VALORISABLES SANS CCQT (m³) TRANSPORTÉ D'UN SITE D'ORIGINE VERS UNE IA PAR TYPE D'USAGE

	0	1	II	Ш	IV	V	Total
V (m³)	157.842	100	3.166	31.057	7.214	97.066	296.445
%	53	0	1	10	2	33	100

Figure 32: Volume de terres [m³] ne disposant pas de CCQT transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage Tableau 29: Volume de terres [m³] ne disposant pas de CCQT transporté vers une IA en Wallonie par type d'usage

IV

V

■ 0 ■ 1 ■ 11 ■ 111

V

■ 0 ■ 1 ■ 11 ■ 111

V

3.2.2.1 <u>Transport de terres (en m³) d'un site d'origine vers Installation Autorisée en Wallonie</u>

					F	Province d'o	rigine				w v		Province d'	origine		7	
				Hors /allonie	BW	Hainaut	Liège	Luxemb.	Namur		Hors Wallonie	BW	Hainaut	Liège	Luxemb.	Namur	r
			0	23 846	1 544	5 153	-	-	-	0	8 253	419	5141	125 285	20	3 5	532
			1	4 000	9 956	1 367	-	-	-	1	-	6 723	-	28 630	2 39	5 4	160
			II .	-	243	-	-	-		H II	-	-	-	699	-	-	
			III	260	8 279	922	-	-		III	-	586	-	56 953	-	10 8	338
			IV	-	1 735	2 368	-	-	-	IV	-	-	-	34 230	-	7.3	372
			V	274	2 582	2 457	-	-		V		-	-	114 615	4 262	110	065
	Hors	F BW	Province d		Luxe	mb. Nar	nur		1	<u>}</u>	Zyman .	7257	1				
)	Wallonie 1 030	459	29 62		59 -		3 828				The same of the sa	1					
	329	1 377	38 83		-		2 673			A In	کی		•				
	-	13//	3 59		-		181										
ı	-	1 591	39 04		90 -		2 255			> >	.						
/	231	4 903	54 24	15 -	-	1	1 438										
/	-	701	2883	35 -	-		1 792										
					<u> </u>	P	rovince d'o	rigine									
					Hors allonie	BW	Hainaut	Liège	Luxemb.	Namur			Pro	ovince d'origir	ne e		
				0	800	528	5 121	962	520	10 892		Hors allonie	BW F	lainaut	Liège L	uxemb.	Nar
				1		-	2 074	-	-	9 282	0	-	-			450	
				II .	-	-	-	-	-	1 644	1	-	-	-	1 065	- 430	
				III	-	13 18	728	525	-	7 335	II	-	60		-	5 645	
				IV	-	1 189	2 306	385	-	9 808	III	-	890	-	788	19 773	
				W													
				V		731	837	-	83	10 892	IV	-	-	-	1 915	27 281	

3.2.3. Volume de terres non valorisable transporté d'un Site d'Origine vers une Installation Autorisée de traitement de terres polluées située en Wallonie

Les terres non valorisables reprises dans ce rapport correspondent :

- Aux terres dont une ou plusieurs normes pour une utilisation en type d'usage V ont été dépassées (code Walterre 19);
- Aux terres issues d'un plan d'assainissement ou d'une Mesure de Gestion Immédiate (dérogations visées à l'Article 6 §3. 4°).

VOLUME DE TERRES NON VALORISABLES [M³] TRANSPORTÉ VERS UNE IA EN WALLONIE PAR TYPE DE CHANTIER

	ссот	PA/MGI	Total	
V (m³)	134.948	188.195	323.143	
%	42	58	100	

Figure 33: Volume de terres non valorisables [m³] transporté vers une IA en Wallonie par provenance Tableau 30: Volume de terres non valorisables [m³] transporté vers une IA en Wallonie par provenance

323.143 m³ de terres non valorisables ont été transportées vers des Installation Autorisées de traitement de terres polluées en Wallonie. Notons qu'une part du volume des PA/MGI contient les terres charriées transportées dans le cadre des inondations de 2021.

3.2.4. Volume de terre transporté d'une Installation Autorisée vers un Site Récepteur située en Wallonie

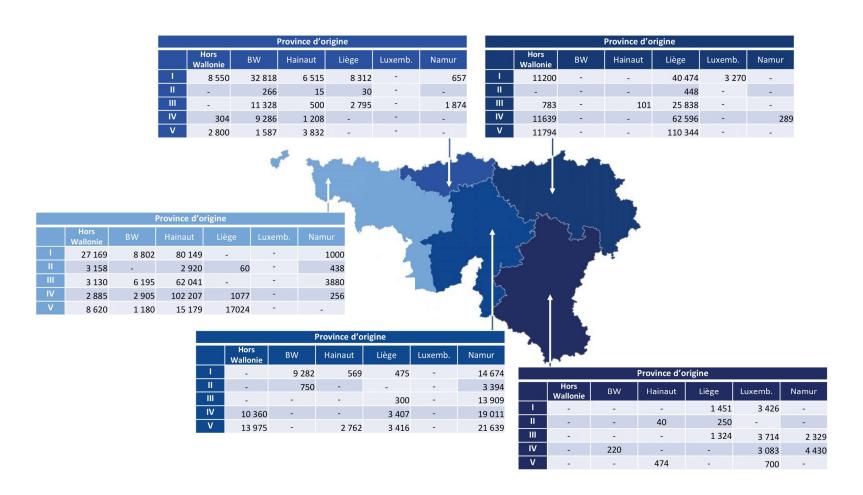
VOLUME DE TERRE (m³) TRANSPORTÉ D'UNE INSTALLATION AUTORISÉE VERS UN SITE RÉCEPTEUR EN WALLONIE

	1	Ш	III	IV	V	Total	
V (m³)	257.342	11.519	138.717	235.163	215.326	858.067	
%	30	1	16	27	25	100	

Figure 34: Volume de terre $[m^3]$ transporté vers un Site Récepteur en Wallonie à partir d'une IA par type d'usage Tableau 31: Volume de terre $[m^3]$ transporté vers un Site Récepteur en Wallonie à partir d'une IA par type d'usage

En 2022, **858.067 m³** de terre ont été évacués d'Installations Autorisées vers des sites récepteurs également situés en Wallonie. Il y a une très nette augmentation de ce flux par rapport à 2021. En effet, en 2021, seul 561.000 m³ de terres valorisées provenaient des IA. 116.367 m³ de terres sont en provenance d'IA hors de la Wallonie.

3.2.4.1 <u>Transport de terres (en m³)</u> d'une Installation Autorisée vers Site Récepteur en Wallonie



3.2.5. Volume de terres transporté d'un Site d'Origine vers un Centre d'Enfouissement Technique

RÉPARTITION DU VOLUME DE TERRES (m³) TRANSPORTÉ D'UN SITE D'ORIGINE VERS UN CET

	0	1	П	Ш	IV	V	TNV	Total
V (m³)	32.583	1.596	0	19.417	2.229	8.017	18.346	82.188
%	40	2	0	24	3	10	22	100

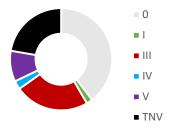


Figure 35 : Volume de terres $[m^3]$ transporté d'un Site d'Origine vers un CET par type d'usage Tableau 32 : Volume de terres $[m^3]$ transporté d'un Site d'Origine vers un CET par type d'usage

Au total, **82.000 m³** de terres ont été évacués vers un CET en Wallonie. Ce chiffre est bien supérieur à la donnée de 2021 (33.300 m³). Néanmoins, en 2021, les terres n'avaient été tracées vers les CET qu'à partir du mois de juillet.

3.2.6. Volume de terres transporté d'une Installation Autorisée vers un Centre d'Enfouissement Technique

RÉPARTITION DU VOLUME DE TERRES (m³) TRANSPORTÉ D'UNE IA VERS UN CET

	0	- 1	II	III	IV	V	TNV	Total
V (m³)	37.929	0	0	542	6.317	5.041	58.396	108.225
%	35	0	0	1	6	5	54	100

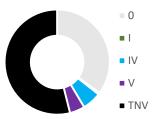


Figure 36: Volume de terres [m³] transporté d'une Installation Autorisée vers un CET par type d'usage Tableau 33: Volume de terres [m³] transporté d'une Installation Autorisée vers un CET par type d'usage

En 2022, **108.225 m³ de terres** ont été transportés d'une Installation Autorisée vers un CET. Ce chiffre est également en augmentation par apport à 2021 (70.789m³), une explication de cette augmentation est reprise au paragraphe précédent.

3.2.7. Volume de terres transporté d'un Site d'Origine et exporté en dehors de Wallonie

Les données ci-dessous montrent les volumes par type d'usage ainsi que les terres considérées comme polluées en provenance d'un site d'origine vers l'extérieur de la Wallonie.

RÉPARTITION DU VOLUME DE TERRES (m³) EXPORTÉ D'UN SO VERS UNE DESTINATION EXTÉRIEURE À LA WALLONIE

	0	1	Ш	Ш	IV	V	TNV	Total
V (m³)	4.029	24.751	4.445	8.510	12.046	8.005	40.256	102.042
%	4	24	4	8	12	8	39	100

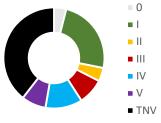


Figure 37 : Volume de terres [m³] transporté d'un Site d'Origine en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie

Tableau 34 : Volume de terres [m³] transporté d'un Site d'Origine en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie

La principale source de ce flux correspond aux terres non valorisables en Wallonie.

3.2.8. Volume de terres transporté d'une Installation Autorisée Wallonne vers une destination extérieure à la Wallonie

RÉPARTITION DU VOLUME DE TERRES (m³) EXPORTÉ D'UNE IA VERS UNE DESTINATION HORS DE LA WALLONIE

	0	- 1	Ш	IV	V	TNV	Total
V (m³)	12.575	3.030	3.741	14.070	16.771	58.988	109.175
%	12	3	3	13	15	54	100

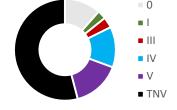


Figure 38 : Volume de terres $[m^3]$ transporté d'une Installation Autorisée en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie Tableau 35 : Volume de terres $[m^3]$ transporté d'une Installation Autorisée en Wallonie vers une destination extérieure à la Wallonie

On remarque avec ce graphique que ce sont principalement les terres non valorisables ainsi que les terres de type IV et V qui sont évacuées en dehors de la Wallonie. Ce flux est en nette augmentation par apport à 2021 (20.358 m³).

3.2.9. Volume de terres importé d'une Installation Autorisée vers une installation autorisée en Wallonie

RÉPARTITION DU VOLUME DE TERRES (m³) TRANSPORTÉ D'UNE IA EN WALLONIE VERS UNE AUTRE IA

V (m³) 44.833 5.417 866 2.342 20.885 34.581 146.068 254.992 % 17,6 2,1 0,3 0,9 8,2 13,6 57,3 100		0	1	II	III	IV	V	TNV	Total
% 17,6 2,1 0,3 0,9 8,2 13,6 57,3 100	V (m³)	44.833	5.417	866	2.342	20.885	34.581	146.068	254.992
	%	17,6	2,1	0,3	0,9	8,2	13,6	57,3	100

Figure 39: Volume de terres [m³] transporté d'une Installation Autorisée en Wallonie vers une autre IA Tableau 36: Volume de terres [m³] transporté d'une Installation Autorisée en Wallonie vers une autre IA

254.992 m³ de terres ont été déplacés d'une IA vers une autre IA en 2022. Ce flux est majoritairement composé de terres non valorisables à destination d'une IA de traitement.



3.3. Répartition des terres transportées selon le type d'usage de destination

Le graphique suivant met en évidence la répartition du type de terre envoyé vers un site récepteur de type III, IV, V ou ayant eu l'obtention de la dérogation de l'Art. 15 de l'AGW. Tous les sites ayant obtenus cette dérogation ont été regroupés dans la même catégorie.

Pour rappel, sont inscrits à ce jour dans la plateforme 1 site récepteur de type « l art. 15 », 3 sites récepteurs de type « ll art. 15 » et 1 site récepteur de type « IV art. 15 ».

		Destination											
	Ш	IV	V	I, II, IV art. 15	Total								
1	164.572	250.534	89.928	2.213	507.247								
II	3.641	6.722	2.358	620	13.341								
III	338.802	145.547	97.395	26.688	608.432								
IV	0	176.875	245.799	48.811	471.485								
V	0	0	392.977	30.677	423.654								
TNV	4.400	0	0	0	4.400								
Total	511.415	579.678	828.457	109.009	2.028.559								

Tableau 37 : Volume de terres envoyé vers les sites récepteurs de type III, IV, V et art.15 en fonction de leur code Walterre

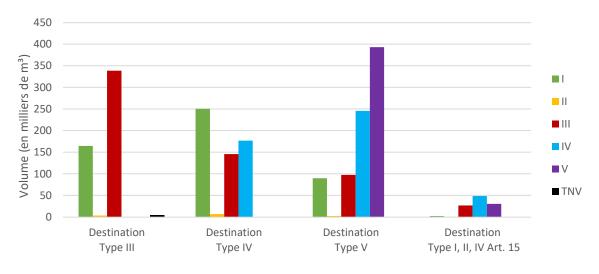


Figure 40 : Volume de terres envoyé vers les sites récepteurs de type III, IV, V et art. 15 en fonction de leur code Walterre

Il est important de noter que certains sites récepteurs, bien que renseignés dans un type d'usage, sont soumis à des restrictions d'usages renseignées dans leurs permis, limitant ainsi les concentrations en certains éléments en deçà des limites autorisées par leur type d'usage. Ces restrictions particulières peuvent expliquer une partie de l'envoi des terres de type I vers des sites récepteurs de type III, IV ou V.

La fraction de terres non valorisable valorisée en type III correspond, comme mentionné au chapitre 3.2.4, à des terres valorisées dans le respect de la circulaire N°5 concernant l'utilisation de terres impactées par des concentrations de fonds.



En 2022, sur 2.307 CCQT octroyés, 620 RQT ont été déclarés non-complets ou non conformes après une première vérification, soit environ 1 RQT sur 5.

Pour les RQT sur les sites d'origine, les compléments concernent, en moyenne 1,6 points non respectés. Ce chiffre est porté à 1,4 pour les RQT en Installation Autorisée.

En site d'origine, 4 types d'erreurs se démarquent :

- **16% des demandes de compléments** dus à l'absence d'annexes obligatoires au RQT (Certificats d'analyses, profils de forages, reportage photographique, ...);
- 20% des demandes de compléments contiennent un élément manquant ou erroné dans le Plan de Tri des Terres. Parmi ces demandes, nous pouvons souligner : l'absence de volume du lot, l'absence de profondeur d'excavation, l'absence de représentation sur une vue aérienne, l'absence d'une orientation du plan, l'absence d'une représentation de la zone d'excavation lorsqu'il s'agit d'un andain.
- 20% des compléments contiennent une stratégie d'échantillonnage non conforme au GRGT. Les causes principales sont dues à un manque d'échantillon élémentaire et composite par rapport au volume, une répartition des forages non adaptées, le prélèvement de plusieurs échantillons élémentaires par mètre entamé, diminution artificielle du nombre de forage requis. Toutefois, ce chiffre inclus aussi un reportage non adapté des prélèvements qui ont été réalisés. Par exemple, l'absence du tableau, une erreur ou une imprécision dans le tableau représentant la répartition des échantillons.
- **14% des demandes de compléments** concernent un manque d'information sur le chantier qui se traduit, dans la grande majorité des cas, par l'absence d'informations sur le permis, informations demandées par l'AGW Terres que Walterre se doit de vérifier.

En ce qui concerne les RQT réalisés en Installation Autorisée, les demandes de complément sont principalement liées à :

- L'absence de données concernant la traçabilité des terres dans le RQT;
- La méconnaissance de la circulaire n°4 à destination des Installations Autorisées. En effet, les regroupements de certains lots de terres qui sont effectués ne sont pas conformes à la circulaire.

Nous précisons que pour les RQT en installations autorisées, le bureau d'étude est tributaire des informations fournies par l'établissement. Ce manque d'information (ou ces informations erronées) peut être la cause de compléments.

5. Enquête de satisfaction



Une enquête de satisfaction a été envoyée aux utilisateurs ayant participé aux roadshow organisés en 2021 et 2022 ainsi que via une Newsletter, soit environ 600 envois. Au total, 73 réponses ont été réceptionnées.

PROFIL DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

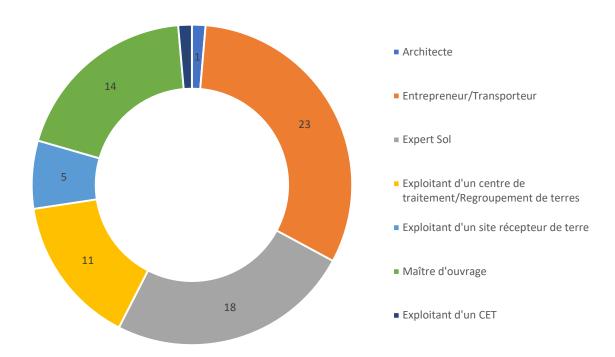


Figure 40 : Profil des utilisateurs ayant participés à l'enquête de satisfaction 2022

	Architecte	Entrepreneur /Transporteur	Expert Sol	Exploitant d'un centre de traitement /Regroupement de terres	Exploitant d'un SR	МО	Exploitant de CET	Total
Nbr	1	23	18	11	5	14	1	73

Tableau 36 : Profil des utilisateurs ayant participés à l'enquête de satisfaction 2022

5.1. Fréquence d'utilisation et ergonomie de la plateforme

FRÉQUENCE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR PROFIL D'UTILISATEUR

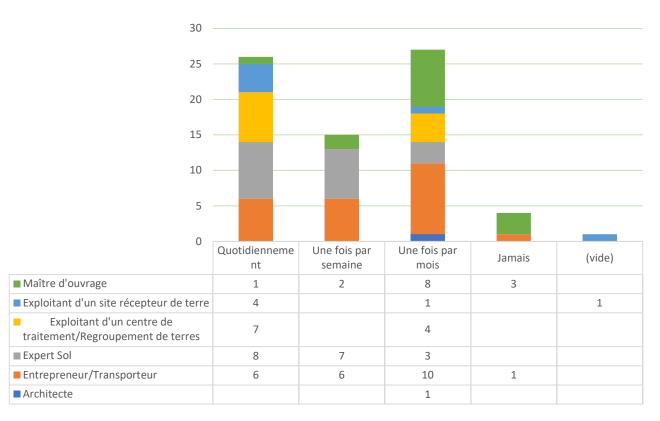


Figure 41 : Fréquence d'utilisation de la plateforme par profil d'utilisateur

Nous remarquons que les principaux utilisateurs de la plateforme, en termes de fréquence, sont :

- Les experts sols qui déposent continuellement des RQT;
- Les entrepreneurs qui demandent leurs documents de transport ;
- Les exploitants d'IA pour leur gestion quotidienne.

FACILITÉ D'UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR PROFIL D'UTILISATEUR

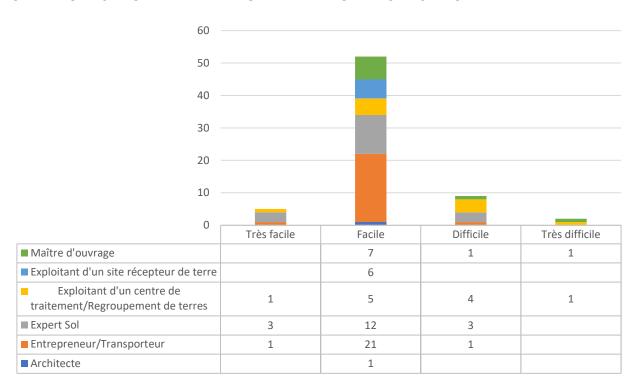


Figure 41: Facilité d'utilisation de la plateforme par profil d'utilisateur

Par rapport à 2021, les utilisateurs trouvent l'utilisation de la plateforme plus facile. Ceci provient de l'expérience qu'ils acquièrent et des développements mis en place suite à des retours d'expérience.

5.2. Satisfaction des services de Walterre

Globalement, les utilisateurs sont satisfaits des services offerts par le personnel de Walterre, que ce soit pour répondre à un bug de la plateforme, une question ou une requête introduite. A noter qu'une part non négligeable des maîtres d'ouvrage sont sans avis concernant les services du personnel de Walterre. Seul un répondant s'estime totalement insatisfait des services de Walterre.

NIVEAU DE SATISFACTION DES RÉPONSES DE L'ASBL WALTERRE



Figure 42: Niveau de satisfaction des réponses de l'ASBL Walterre

NIVEAU DE SATISFACTION DE LA RÉACTIVITÉ DE L'ASBL WALTERRE FACE À UN BUG DE LA PLATEFORME

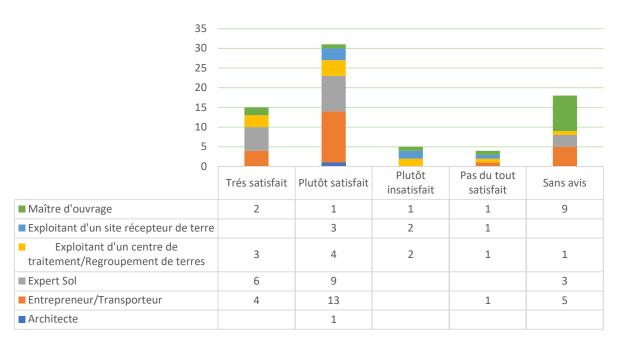


Figure 43: Niveau de satisfaction de la réactivité de l'ASBL Walterre face à un bug de la plateforme

NIVEAU DE SATISFACTION DU TRAITEMENT DES REQUÊTES PAR L'ASBL WALTERRE

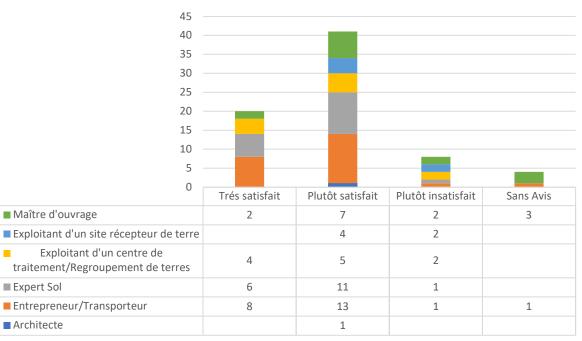


Figure 44: Niveau de satisfaction du traitement des requêtes par l'ASBL Walterre

EN 2022, 12 012 REQUÊTES APPROUVÉES

2 307 CCQT 7M m³ de terres certifiées

6 209 DT 5,8M m³ de terres transportées avec DT



